



**DÉCISION MUNICIPALE**  
**N°2026 - 01**  
**En date du 06 janvier 2026**

**Objet : Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise pour l'opération « Modernisation de l'éclairage public - passage en LED de 5 quartiers » dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique de l'éclairage public »**

Prise en application de la délibération N°2024-107 du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L.122-22 du Code général des collectivités territoriales

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le Budget communal

**Considérant** que la commune de Luzarches peut bénéficier d'une subvention du Département du Val d'Oise, dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique de l'éclairage public », à hauteur de 15 % du montant H.T. de l'ensemble des travaux éligibles à ce dispositif.

**Considérant** le devis CS2025-0373 de la société CITEOS pour la rénovation de l'éclairage public de 5 quartiers avec passage de 369 lanternes en LED et une température de couleur inférieure à 2700K ainsi que le remplacement de 21 mâts en mauvais état, pour un coût total de 268 456,80€ HT

**Considérant** la nécessité de cette opération de rénovation de l'éclairage public et passage en LED conformément au plan d'investissement de la municipalité

**Considérant** le plan de financement de l'opération « modernisation de l'éclairage public et passage en LED de 5 quartiers » ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b> <b>« Modernisation de l'éclairage public et passage en LED de 5 quartiers »</b>				
Dépenses		Recettes		
	HT		Base	Montant
Montant des dépenses	268 456,80€	Subvention demandée à Région Ile de France - 50%	268 456,80€	134 228,40€
		Subvention demandée au Département du 95 - 15%	268 456,80€	40 268,52€
		Part restant à la charge de la commune		93 959,88€
Total	268 456,80€	Total		268 456,80€

Monsieur le maire de Luzarches,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/01/2026

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01 30 29 54 54 - [www.luzarches.net](http://www.luzarches.net)

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-095-219503521-20260106-DM2026\_01-A



2026

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De solliciter pour l'opération « Modernisation de l'éclairage public et passage en LED de 5 quartiers » une subvention auprès du département du Val d'Oise d'un montant de 40 268,52€ dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique de l'éclairage public »,

**Article 2** : De s'engager, à prendre en charge la différence entre le montant des subventions sollicitées et le montant réellement obtenu,

**Article 3** : De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2026

**Article 4** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Michel MANSOUX  
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **06/01/2026**

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **08/01/2026**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/01/2026

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES - TEL : 01 30 29 54 54 - [www.luzarches.net](http://www.luzarches.net)

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-095-219503521-20260106-DM2026\_01-A